



PROCES VERBAL

N° 08 /2015 du 12/05/2015

L'an Deux Mille Quinze et le Douze du mois de Mai, s'est tenue la réunion du Conseil National de l'Organisation Nationale des Comptables Agréés sous la présidence de Mr. FOUFA Hamid, et, en présence de M^{me}. YOUYOU Ghania Nabila représentante de Monsieur le Ministre des Finances.

Ordre du jour :

1. Programme de formation ;
2. Complément de listes de Délégués des Wilayates ;
3. Divers (Altercation survenue entre deux Agents Comptables).

Etaient présents : (Feuille de présence jointe.)

- Mr. FOUFA Hamid	Président
- Mr. DEGLA Lazhar	Secrétaire Général
- Mr. BOUCHIBANE Hocine	Trésorier
- Mr. BLILET Abdelhafid	Membre
- Mr. AHMED MESSAOUD Mohamed	Membre
- Mr. BOUNDJAD Abdelouahab	Membre

Etaient absents excusés :

- Mr. BOUKERBOUA Ahcène	Membre
- Mr. HAMIDI Azzeddine	Membre
- Mr. DJENIDI Abdelkader	Membre



La séance fut déclarée ouverte par le Président à 10 h 30mn.

A 10 h 30mn : le président déclare l'ouverture de la séance, et ce après vérification des motifs d'absences et des procurations données,

Après vérification des motifs d'absences et des procurations transmises, le président constate que le quorum est atteint et que le Conseil National peut valablement délibérer ;

En application de dispositions du règlement intérieur du Conseil, le quorum ayant été atteint, les délibérations peuvent valablement s'effectuer

L'Ordre du Jour étant approuvé, un débat a été engagé pour chacun des points le composant et les résolutions suivantes ont été prises :

L'Ordre du Jour étant approuvé en sa globalité, le débat a été ouvert et des résolutions ont été adoptées.

I. Débat :

1. Programme de formation :

le président du conseil expose les thèmes qu'il souhaiterait inscrire dans le cadre du plan d'action au titre de l'exercice 2015. Pour se faire, la démarche suivante est préconisée :

a. Les thèmes :

- * Les contrats de location et les contrats à long terme ;
- * Les immobilisations corporelles et incorporelles ;
- * Les Stocks ;
- * Les charges ; les changements de méthode ; les charges des exercices antérieurs ; les omissions et les corrections d'erreurs ;
- * La consolidation ; les fusions et les scissions ;
- * Les impôts différés ; les états financiers.

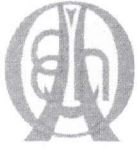


- b. Volume horaire :** cette formation s'étalera sur une période de six (06) journées l'équivalent de quarante (40) heures pédagogiques et chaque journée sera consacrée à un thème précis.
- c. Répartition géographique :** afin de permettre au plus grand nombre de professionnels en activité de bénéficier de ces journées de formations, il a été procédé au découpage suivant par zone : Alger, Centre-ouest, Centre-est, Ouest, Est et Sud
- d. Formateurs et encadreurs :** ces journées de formation seront assurées par des professionnels de la comptabilité Experts-comptables, Commissaires aux comptes à titre permanent. Une liste de formateurs suppléants sera arrêtée en prévision d'indisponibilité des formateurs permanents d'une part. D'autre part, il a été proposé que l'encadrement en matière de logistique et d'organisation soit confié aux membres du bureau du conseil, assisté par les délégués locaux.

2. Complément de listes de Délégués des Wilayates :

3. Divers :

Le Secrétaire Général du Conseil Mr. DEGLA Lazhar a exposé les faits relatifs à l'altercation survenue entre Mr. OUCHEN Mohamed Raouf, Comptable de l'ONCA et Mr. SAADI Ahmed, Comptable de l'Ordre National des Experts-Comptables.



II. Résolutions :

1. Résolution relative au programme de formation :

Les journées de formation seront sous l'autorité d'un membre du Conseil national et des délégués locaux. A cet effet un tableau nominatif sera dressé par le président et chacun devra s'y soumettre. En cas d'indisponibilité pour quelque motif que ce soit, le concerné s'engage à se substituer pour assurer à la continuité de l'action.

a. **Les thèmes :** suite aux débats, il a été convenu de retenir les thèmes suivants :

- ✓ Les contrats de location et les contrats à long terme
- ✓ Les immobilisations corporelles et incorporelles
- ✓ Les Stocks
- ✓ Les charges ; les changements de méthode ; les charges des exercices antérieurs ; les omissions et les corrections d'erreurs.
- ✓ La consolidation ; les fusions et les scissions
- ✓ Les impôts différés ; les états financiers.

b. **Volume horaire :** l'adoption d'un volume horaire de quarante (40) heures pédagogiques répartis sur une période de six (06) journées comme suit :

- ⌚ 28.05.2015 pour les confrères du Sud, à BISKRA (à titre expérimental) ;
- ⌚ 30 Septembre et 01.10.2015 (les 06 régions) ;
- ⌚ 28.11.2015 « « « « ;
- ⌚ 26.12.2015 « « « « ;
- ⌚ 30.01.2015 « « « « ;
- ⌚ 27.02.2015 « « « « ;
- ⌚ 26.05.2015 « « « «.



c. **Répartition géographique** : il est retenu ci-après les zones de déroulement des journées de formation et les villes y afférentes :

- * ALGER = Ecole d'hôtellerie de AIN BENIAN
- * CENTRE OUEST = Zeralda
- * CENTRE EST = Boumerdés /ou/ Tizi Ouzou
- * SUD = Biskra /ou/ Ouargla
- * OUEST = Oran /ou/ Mostaganem
- * EST = SETIF

d. **Formateurs et encadreurs** : la formation sera assurée par les professionnels ci-dessous :

- M. BOUBIR Djelloul;**
- M. YANAT Hachemi;**
- M. TAFIGHOULT Rabah;**
- M. EL-BESSEGI Mourad ;**
- M. BOULAHDOUR Yassine ;**
- M. MEDJOUBI Abdesselam.**

Le Conseil approuve l'idée de faire appel aux formateurs suppléants qui seront sollicités en cas de besoin.

A cet effet, les formateurs et encadreurs en matière de logistique et d'organisation bénéficieront d'une prise en charge totale.

Toute fois, les formateurs percevront une rémunération en contre partie de leur prestation.

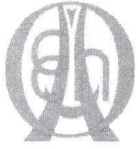
Dans le cas de la gratuité des structures d'accueil de formation, la restauration sera à la charge du Conseil.



Résolution N°02 : relative à la désignation des Délégués de Wilaya

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil notamment son article..., il est mis en place des délégués pour chaque wilaya ; une liste nominative des ces délégués est dressée comme suit :

Wilayates	Délégués
Ouargla + Touggourt	Rachedi Mohamed Bachir
El Oued	Derrouiche Ali Belguitar Aïssa
Tamanrasset	Elalem Lakhdar Hibaoui Mohamed
Ghardaïa	Ouinten Youcef Garagouz Aïssa
Laghouat	Harrat Mohamed Belhadi Abdelkader
Biskra	Gormi Mohamed laid Nedjai Ali
Illizi + Djinet	Khengaoui Smail Aïchaoui Mohamed
Adrar + Tindouf	Laafou Ahmed Bakhouya Abderrahmane
Oran	Maarouf Mohamed
Sidi Bel Abbès	Chouiter Ahmed Khaldi Baroudi
Mostaganem	Baghdad Kaddour Soltane Omar



Blida	Bouregaa Nasreddine Hadj Mihoub Sidi Moussa Cherif
Alger	Hamidi Azzeddine Harbadi Madjid
Bordj Bou Arréridj	BOUTERRAA Smain HARZALLAH Azzouz
MILA	ZITOUNI Omar ABDESSAMED ABDELHAFID
Constantine	BEDALA Saïd GUEMRI Abdelmadjid
SETIF	BELLAL Bakir DJELID Tahar
MEDEA + DJELFA	BENKORTBI Amine ARKAB Mohamed Seghir

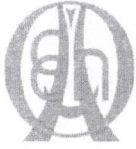
Résolution N° 01 : relative au programme de formation.

Les Formateurs en titre retenus sont :

MM. BOUBIR Djelloul – YANAT Hachemi – TAFIGHOULT Rabah -

EL-BESSEGHI Mourad – BOULAHDOUR Yassine – MERDJOUBI Abdesselam.

Le Conseil approuve l'idée de faire appel à d'autres formateurs qui seront sollicités en cas de besoin.



Les thèmes retenus sont :

- * Les contrats de location et les contrats à long terme
- * Les immobilisations corporelles et incorporelles
- * Les Stocks
- * Les charges ; les changements de méthode ; les charges des exercices antérieurs ; les omissions et les corrections d'erreurs.
- * La consolidation ; les fusions et les scissions
- * Les impôts différés ; les états financiers.

Les dates retenues sont :

- * 28.05.2015 pour les confrères du Sud, à BISKRA
- * 30 Septembre et 01.10.2015 (les 06 régions)
- * 28.11.2015 « « « «
- * 26.12.2015 « « « «
- * 30.01.2015 « « « «
- * 27.02.2015 « « « «
- * 26.05.2015 « « « «

Au passage il a été retenu également les dates de l'AGO et du séminaire comme suit :

- * 28 et 29.10.2015 A.G.O. À ALGER
- * 31.12.2015 Séminaire À BISKRA



Les régions restent au nombre de Six, savoir :

- * ALGER
- * CENTRE OUEST
- * CENTRE EST
- * OUEST
- * EST
- * SUD

Les villes de déroulement sont :

- * ALGER = Ecole d'hôtellerie de AIN BENIAN
- * CENTRE OUEST = Zeralda
- * CENTRE EST = Boumerdés /ou/ Tizi Ouzou
- * SUD = Biskra /ou/ Ouargla
- * OUEST = Oran /ou/ Mostaganem
- * EST = SETIF

Les journées de formation seront sous l'autorité d'un membre du Conseil national et des délégués locaux. Un tableau sera dressé par le président et chacun devra s'y soumettre.

Toute défaillance pour quelque cause que ce soit, obligera l'intéressé à rechercher lui-même son remplaçant pour ne pas porter atteinte à la continuité de l'action.

La logistique ainsi que les tirages et les moyens de projections seront fournies sur place.

Le Conseil a approuvé également la gratuité de la restauration pour les confrères dans le cas où les salles seraient gratuitement mise à notre disposition.

Les formateurs seront pris en charge totalement et percevront un cachet en rémunération de leur prestation.

Les membres du conseil bénéficieront également de prise en charge de leur séjour.



Résolution N°02 : relative à la désignation des Délégués de Wilaya

Le Conseil approuve, la mise à jour de la liste nominative des Délégués désignés dans les Wilayates ci après :

- * Ouargla + Touggourt : Rachedi Mohamed Bachir
:
- * El Oued : Derrouiche Ali
: Belguitar Aïssa
- * Tamanrasset : Elalem Lakhdar
: Hibaoui Mohamed
- * Ghardaïa : Ouinten Youcef
: Garagouz Aïssa
- * Laghouat : Harrat Mohamed
: Belhadi Abdelkader
- * Biskra : Gormi Mohamed laid
: Nedjai Ali
- * Illizi + Djanet : Khengaoui Smail
: Aïchaoui Mohamed
- * Adrar + Tindouf : Laafou Ahmed
: Bakhouya Abderrahmane
- * Oran : Maarouf Mohamed
: Mokrane Abdelaziz
- * Sidi Bel Abbès : Chouiter Ahmed
: Khaldi Baroudi



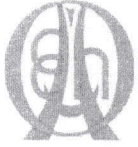
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

المجلس الوطني للمنظمة الوطنية للمحاسبين المعتمدين
CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGREES

- * Mostaganem : Baghdad Kaddour
: Soltane Omar
- * Blida : Bouregaa Nasreddine
: Hadj Mihoub Sidi Moussa Cherif
- * Alger : Hamidi Azzeddine
: Harbadi Madjid
- * Bordj Bou Arréridj : BOUTERRAA Smain
: HARZALLAH Azzouz
- * MILA : ZITOUNI Omar
: ABDESSAMED ABDELHAFID
- * Constantine : BEDALA Saïd
: GUEMRI Abdelmadjid
- * SETIF : BELLAL Bakir
: DJELID Tahar
- * MEDEA + DJELFA : BENKORTBI Amine
: ARKAB Mohamed Seghir

Le Conseil rappelle que les missions des délégués aux points suivants jusqu'à parution d'autres mesures réglementaires :

A signaler que pour certains points, il relève strictement des prérogatives du Conseil National de l'Organisation des Comptables Agréés ou des Commissions paritaires du CNC



- * Recouvrement des cotisations (ONCA, voir art 4 alinéa 3 du décret Exécutif n° 11/27 du 27 janvier 2011)
- * Recenser les cabinets exerçant illégalement la profession de Comptable agréé (y compris les annexes) (dénoncer l'exercice illégal de la profession peut être fait par tout professionnel).
- * Recevoir les doléances des confrères de sa région (Commission paritaire Discipline et arbitrage du CNC)
- * Représenter le Conseil National auprès des Administrations Locales (Commissions professionnelles (ONCA, voir art 4 alinéa 7 du décret Exécutif n° 11/27 du 27 janvier 2011)

- * Intervenir dans les conflits entre confrères ou avec les Tiers et préparer le dossier en vue d'une médiation ou d'un arbitrage. (Commission paritaire Discipline et arbitrage du CNC)

- * Rechercher la meilleure salle et le meilleur Hôtel, en cas où la Wilaya est retenue pour une éventuelle rencontre de professionnels.
- * Transmettre trimestriellement un rapport d'activité au Conseil National.

Résolution N° 03 : relative aux questions diverses

- **Le 1^{er} point** exposé au conseil concerne une altercation (préciser l'origine de cette altercation afin de mieux comprendre les mesures prises) opposant le Comptable de l'Organisation M. OUCHEN Mohamed Raouf avec M. SAADI Ahmed Comptable de l'Ordre des Experts Comptables.

Après audition de l'intéressé (M.Ouchen M R) et les explications données par M. le Secrétaire Général du Conseil Degla Lazhar, il a été décidé ce qui suit :

- * Renouvellement du contrat de l'intéressé M. Ouchen Mohamed Raouf pour une autre période de trois mois avec obligation de se soumettre aux ordres de son supérieur Mme GOUADER Nadia et de veiller au respect des horaires de travail.
- * Avertissement écrit à inscrire au dossier de l'intéressé, pour insubordination à un supérieure Mme GOUADER Nadia,
- * Obligation de se réconcilier avec le Comptable de l'Ordre des Experts Comptables SAADI Ahmed et de retirer sa plainte déposée au niveau du Commissariat de Bab Ezzouar.



- **Le 2^{ème} point** désignation de Mr Djenidi Abdelkader Membre du Conseil pour le suivi du bureau d'Etudes et des travaux en cours de réalisation au niveau du nouveau siège.

Clôture du Procès verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.